

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIREIGNE

PRESENTS : M.M. ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, PAULEAU, GIRAUD, ROULLEAU, BROSSEAU, PENAUD, BRETON, LEGE, MARY à partir du point 2

ABSENT : Mr BIZON

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas d'observation.

1 - MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE 2014

Le conseil accepte la convention établie par le SYDEV, relative aux travaux de maintenance de l'éclairage public pour 2014. La participation de la commune sera de 2.058.50 € comprenant :

- ☛ une visite d'entretien systématique,
- ☛ deux visites d'entretien au sol
- ☛ le remplacement systématique des lampes (1/6 du parc).

La participation du demandeur aux travaux de dépannage éventuel sera établie sur la base d'un montant forfaitaire de 185 € par intervention. Pour les infrastructures sportives le coût d'intervention sera établi selon un forfait couvrant le déplacement de l'entreprise et un forfait de remplacement de l'élément déficient, comprenant les coûts de matériel et de main d'œuvre.

D'autre part, le conseil décide d'autoriser le Syndicat à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la rénovation du parc d'éclairage, dans la limite d'une enveloppe financière de 1000€.

2 - PROPOSITION DU CENTRE DE GESTION POUR ACCOMPAGNER LA COMMUNE DANS L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire informe le conseil que la commune doit établir un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents communaux.

Cette démarche comporte deux axes : la commune évalue les risques et ensuite elle met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents.

Compte tenu de la difficulté de réaliser ce document en interne, le Centre de Gestion de la fonction Publique de la Vendée peut accompagner les services communaux dans l'élaboration de ce document unique. Le tarif est de 300 € pour un effectif de 1 à 10 salariés. L'intervention du préventeur du Centre de Gestion est soumise à la désignation en interne d'un comité de Pilotage en charge du suivi et de la validation des différentes étapes de la démarche.

Le conseil, après délibération, décide de confier au Centre de Gestion la réalisation de la mission d'accompagnement à l'élaboration du document unique, autorise le Maire à désigner les membres du comité de pilotage et à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents relatifs à cette prestation.

Le Maire indique que la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales soutient financièrement les démarches d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité du personnel par le biais du Fonds National de Prévention (FNP). L'aide apportée prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les agents communaux. La base forfaitaire est fixée à 160 € par jour et par agent. Le conseil autorise Mr le Maire à solliciter cette subvention et à signer tous les documents à intervenir.

3 – TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERSES A PREVOIR POUR 2014

1 – LOGEMENT 53 RUE DE ROCHEREAU : Des travaux sont nécessaires avant de le louer. Le conseil décide d'ouvrir avant le vote du budget, une somme de 20 000 € à l'article 2132 de l'opération 82 pour permettre d'engager les dépenses.

2 – CABINET MEDICAL : Il sera à mettre aux normes pour l'accessibilité au 1er janvier 2015.

3 – LOCATION DU GARAGE LOUE A PIERRICK OUVRARD : Une serrure trois points a été demandée pour la porte d'entrée de même que l'échange d'une serrure anti-panique de la porte arrière.

4 – EGLISE ET CAFE : Les pierres de grès se désagrègent. Un devis sera demandé à une entreprise de Chantonnay pour avoir une estimation.

5 – SALLE DE SPORTS : En raison de la mise aux normes des tracés du terrain de basket, des devis ont été demandés à trois entreprises pour la réfection du sol (Sportinsol de St Fulgent, JOBARD de la Verrie et Crea Sports de Cholet). L'éclairage et le nettoyage de la salle pourrait, par la même occasion, être effectués.

Le Conseil Général subventionne les communes pour la rénovation des sols sportifs, à hauteur de 15 000 € + une majoration unique de 7.5 % pour les petites communes.

6 – ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR : Compte tenu de la vétusté du tracteur actuel, son remplacement est à prévoir assez rapidement.

7 – VOIRIE : La commune ne bénéficiant plus de l'ATESAT pour 2014, le conseil autorise le Maire à solliciter la SPL

pour établir une estimation des travaux à programmer.

8 – AMENAGEMENT DU TERRAIN ATTENANT AU LOTISSEMENT DES ORMEAUX : La commission va étudier les aménagements à budgétiser.

9 – ABRI BUS PLACE DE LA PHARMACIE : Un emplacement sera à définir pour le réaliser en 2014.

4 – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Le maire informe le conseil qu'il a retenu les offres suivantes, pour l'aménagement d'une zone d'habitation à la Brousse :

☛ le bureau d'études PERNET de la Rochelle, architecte urbaniste paysagiste, pour un montant de 12 712.50€ H.T.,

☛ le bureau d'études techniques VRD SAET de la Roche-sur-Yon, pour un montant de 13.960 € H.T.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

A) Lancement des études de la future zone d'habitation : Une première réunion aura lieu, en mairie, le 30 janvier avec la SPL et les quatre entreprises retenues

B) Inventaire des zones humides : Une réunion de présentation de l'inventaire aura lieu en mairie, le mercredi 22 janvier en présence du groupe communal de suivi, de Pierre-Yves MARQUIS et de Blandine RENO du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement).